



PROCES – VERBAL

Séance du 1^{er} décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 1^{er} décembre 2025, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges se sont réunis dans la salle du Conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	11
Date de convocation		
25 novembre 2025		
AFFICHAGE/PUBLICATION article L2121-25 du CGCT		
25 novembre 2025		

Présents :

Mesdames BERNARD Micheline, BALLANGER Amandine, BERSOUT Stéphanie, DRAPEAU Claire, VILLAUDY TALLEC Isabelle et Messieurs AUMONT Charles, BARITEAU Philippe, BERNARD Gilbert, LUCAS Cédric, TERRIEN Philippe formant la majorité des Membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de **quatorze membres**.

Sont absents, absents excusés et ont donné pouvoirs :

Mesdames GONÇALVES Sidalia et LE ROCHELEUIL Angélique,
Monsieur DURRANT Arnaud sont absents excusés

Monsieur FRIDJA Olivier donne pouvoir à Monsieur TERRIEN Philippe.

Secrétaire de séance : Madame Claire DRAPEAU est élue secrétaire de séance.

1°) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/10/2025

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2025.

2°) FINANCES

- Acceptation d'un don pour la bibliothèque :

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'un couple d'écossais Monsieur Alan TAYLOR et Madame Christina WILSON sont venus pendant plusieurs décennies en vacances à FORGES et ont acquis ensuite une résidence secondaire où Monsieur Alan TAYLOR est venu très régulièrement jusqu'à son décès.

Sa dernière volonté était que ses cendres soient dispersées dans le jardin du souvenir du cimetière communal.

Madame le Maire explique qu'elle a accédé à sa demande et qu'elle a reçu le 4 novembre 2025 un courrier de Madame Christina WILSON avec un chèque bancaire de 750 €. Afin de remercier la Commune, elle a souhaité faire ce don en faveur de la bibliothèque municipale.

Ces explications entendues, le Conseil Municipal accepte le don de Madame Christina WILSON d'un montant de 750 € non grevé d'aucune charge ou condition présente ou à venir, au profit de la bibliothèque municipale, ce dernier étant affecté à un projet à vocation culturelle, et ce, dans un but d'intérêt général.

- Décisions budgétaires : sujet reporté

- Devis entreprise SDEER :

Monsieur Philippe BARITEAU rappelle à l'Assemblée les demandes émanant :

- ▶ Du club de football pour éclairer l'ensemble du terrain, suite à un accroissement du nombre de licenciés.
- ▶ Des habitants du lotissement « Le Logis » afin d'éclairer et mettre en sécurité le cheminement emprunté notamment par les jeunes pour accéder à l'arrêt de bus se trouvant rue du Calvaire.

Il a donc sollicité le SDEER dans le cadre de l'extension de l'éclairage public sur ces 2 sites et présente les devis :

▶ Terrain de football : Le coût total de la mise en place de 6 projecteurs supplémentaires est de 32 395,69 €uros avec un reste à charge pour la Commune de 16 197,84 €uros.

▶ Cheminement du lotissement « Le Logis » : Le coût total de l'installation de 5 bornes est de 7 618,08 €uros avec un reste à charge pour la Commune de 3 809,04 €uros.

Le Conseil Municipal, valide les deux devis du SDEER quant au reste à charge pour la Commune :

▶ Terrain de football : 16 197,84 €uros

▶ Cheminement du lotissement « Le Logis » : 3 809,04 €uros.

3°) ÉGLISE

- Point sur les travaux :

Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint fait le point sur les travaux.

Les travaux de la voûte avancent correctement.

Le contrôle de l'état des poutres est satisfaisant et va permettre ainsi le retrait des poteaux de soutien.

L'automatisation de la cloche est dans l'attente de l'installation d'un câblage électrique conforme.

- Devis DELESTRE :

Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, présente le devis de l'entreprise DELESTRE INDUSTRIE, titulaire du LOT 6 « électricité » de l'appel d'offres.

En effet, les travaux de pré-câblage de sonorisation de l'église n'ont pas été prévus au marché.

Le devis s'élève à la somme de 1 586,40 € HT, soit 1 903,68 € TTC.

Le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise DELESTRE INDUSTRIE pour la somme de 1 903,68 € TTC.

4°) TRAVAUX AGENCE POSTALE COMMUNALE ET ACCUEIL du SECRÉTARIAT

Suite à une réunion entre les élus et l'ensemble du service administratif, il a été mis en avant la gêne engendrée par la configuration actuelle de l'agence postale.

Monsieur Philippe TERRIEN, Maire-Adjoint, fait le compte-rendu du rendez-vous organisé le 05 novembre avec Madame Sandrine DOUTEAU, Responsable de l'Évolution du Maillage Territorial de la Poste.

Les principales transformations pourraient être :

- Le déplacement de l'entrée de l'APC en transformant l'actuelle fenêtre en porte pour un accès indépendant donnant sur la rue.
- L'accès PMR serait toujours accessible par le secrétariat de la mairie.
- La modification de l'agencement du bureau.
- Le déplacement et le renforcement de la signalétique.

De plus le Conseil Municipal souhaite réfléchir à une évolution possible des horaires d'ouverture de l'ensemble du service public (secrétariat et agence postale).

5°) CDC AUNIS SUD : MODIFICATION DES STATUTS

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la délibération de la CDC AUNIS SUD datée du 18 novembre 2025 portant sur la modification des statuts de la CDC AUNIS SUD.

En effet, à compter du 1^{er} janvier 2026, l'intégralité des Communes de la CDC AUNIS SUD auront transféré l'exercice de la compétence « assainissement collectif et non collectif » au Syndicat Mixte EAU 17.

Le Conseil Communautaire a donc voté la modification des statuts pour ajouter la compétence « assainissement collectif et non collectif des eaux usées » à compter du 1^{er} avril 2026 et de se substituer aux Communes à cette date au profit du Syndicat Mixte EAU 17, pour cette compétence. Madame le Maire informe l'Assemblée que les Communes membres de la CDC AUNIS SUD doivent se prononcer sur cette modification à la majorité qualifiée dans les trois mois.

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts de la CDC AUNIS SUD effectifs au 1^{er} avril 2026.

6°) QUESTIONS DIVERSES

- École :

Madame Isabelle VILLAUDY TALLEC, Maire-Adjointe, informe l'Assemblée que le déclenchement de l'alarme incendie s'est produit le 27 novembre de manière inopinée, sans intervention humaine.

Afin de garantir la sécurité des enfants et des adultes présents, l'intervention des services de secours a été sollicitée. Aucune cause de dysfonctionnement n'a pu être identifiée.

Par contre, les pompiers ont signalé quelques éléments à revoir ou à améliorer :

Le plan d'implantation général doit être plus visible pour les différents services de secours.

Le contrôle annuel des déclencheurs n'est pas obligatoire pour un établissement de classe 5 tel que l'école mais la volonté du Conseil Municipal est d'acter ce contrôle.
Les différents points de regroupement doivent être identifiés.

- SOLURIS :

Un rendez-vous a été organisé avec Monsieur Philippe BAUDINE, Conseiller territorial de SOLURIS.

Une remise à niveau du logiciel cimetièrre est prévue le 17 décembre et une formation pour le logiciel GEDEON en janvier prochain.

Monsieur BAUDINE a informé la collectivité du partenariat de SOLURIS avec la CANUT pour la téléphonie, l'opérateur étant SFR.

La proposition semblant intéressante financièrement, le Conseil Municipal charge Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, de contacter l'interlocuteur ORANGE, actuel fournisseur de la Commune.

Le sujet sera revu lors d'une prochaine réunion.

Madame le Maire rappelle que le Noël des Agents est prévu le 18 décembre à 18 h 30.

Les prochaines réunions de Conseil Municipal sont fixées

- au mercredi 28 janvier 2026 à 20h00 pour le vote du CFU 2025
- au 25 février 2026 à 20 h 00 pour le vote du BP 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

La secrétaire de séance

Le Maire

Claire DRAPEAU



Micheline BERNARD

